



2023/62

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 28 Août 2023**

Le vingt-huit août deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09

Procurations : 0

Convocation
22 Août 2023**Délibération Numéro****2023.28.08.10****Objet :****CONVENTION :**
PARTENARIAT
SECOURS POPULAIRE
SOLIDARIBUS**Membres présents :**

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique,

Absents excusés :

Mme CHARDEY Brigitte, Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,
Secrétaire de séance : Mme MAILLARD Martine

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

CONVENTION PARTENARIAT SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Le secours populaire propose à la Commune la signature d'une convention de partenariat.

Afin de lutter contre la fracture numérique et l'isolement, la fédération de Seine-Maritime du Secours Populaire à travers le comité Havrais, met en place « Solidaribus ».

Il s'agit d'une antenne mobile du Secours Populaire mise en place grâce au soutien « France Relance ».

La Commune informera et orientera le public vers les permanences (environ 1 fois par mois), mettra un point d'accès à l'énergie électrique, autorisera l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose de nommer Mme MICHONNET référente du projet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents, (9 voix pour)

→ Approuve la convention de partenariat annexés à la présente délibération

→ Nomme Mme MICHONNET référente sur ce projet

-> Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Gérard CAPOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230828-2023280810-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2023

Affichage : 04/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

